

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE  
DISTRICT CATHOLIQUE DU  
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Pour l'exercice terminé le 31 août 2024

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice terminé le 31 août 2024

## Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

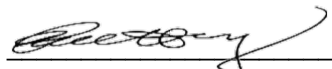
Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario relèvent de la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Surintendante d'affaires et de finances

le 3 décembre 2024



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Times Square  
1760, rue Regent, unité 4  
Sudbury (ON) P3E 3Z8  
Canada  
Téléphone 705 675 8500  
Télécopieur 705 675 7586

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2024
- l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario au 31 août 2024, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Observations – Référentiel d'information financière***

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante au contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.P. / S.R.P. C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

le 3 décembre 2024

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

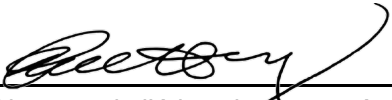
État consolidé de la situation financière

Au 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
<b>Actif financier</b>		
Liquidités	7 085 119 \$	1 569 806 \$
Comptes débiteurs (note 3)	66 525 805	53 157 556
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>73 610 924</b>	<b>54 727 362</b>
<b>Passif financier</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	27 911 333	10 290 991
Dettes à long terme (note 6)	25 750 495	27 434 818
Revenus reportés (note 7)	6 160 671	4 673 611
Avantages sociaux futurs (note 8)	751 135	940 426
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	1 226 860	1 665 760
Apports en capital reportés (note 10)	139 112 040	122 859 308
<b>Total du passif financier</b>	<b>200 912 534</b>	<b>167 864 914</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(127 301 610)</b>	<b>(113 137 552)</b>
<b>Actif non financier</b>		
Frais payés d'avance (note 11)	1 188 412	1 231 947
Immobilisations corporelles (note 13)	152 698 156	136 505 320
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>153 886 568</b>	<b>137 737 267</b>
Réclamations (note 19)		
Engagements (note 21)		
<b>Surplus accumulé (note 14)</b>	<b>26 584 958 \$</b>	<b>24 599 715 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Présidente du Conseil

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé des résultats et du surplus accumulé

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	Budget 2024	Résultats 2024	Résultats 2023
<b>Recettes</b>			
Subventions provinciales			
- pour les besoins des élèves (note 16)	111 352 200 \$	117 884 113 \$	114 000 261 \$
- autres	2 635 153	14 103 569	2 951 576
- amortissement des apports en capital reportés (note 10)	9 438 492	7 751 962	9 598 511
Subventions fédérales et droits de scolarité			
- Premières nations	976 803	1 020 885	850 874
Autres revenus - conseils scolaires	100 000	439 827	342 850
Autres droits de scolarité et revenus	1 424 480	2 178 498	2 490 645
Revenus de placement	60 000	484 612	87 644
Collecte de fonds des écoles	2 000 000	2 297 755	2 534 976
<b>Total des revenus</b>	<b>127 987 128</b>	<b>146 161 221</b>	<b>132 857 337</b>
<b>Dépenses (note 17)</b>			
Enseignement	88 576 750	102 427 848	90 536 908
Administration	5 749 310	6 058 428	5 633 572
Transport	7 227 500	6 924 672	6 737 776
Installations destinées aux élèves	21 612 989	21 421 936	21 856 233
Autres dépenses	3 584 473	5 136 634	4 057 498
Activités financées par les écoles	2 000 000	2 206 460	2 367 779
<b>Total des dépenses</b>	<b>128 751 022</b>	<b>144 175 978</b>	<b>131 189 766</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>( 763 894)</b>	<b>1 985 243</b>	<b>1 667 571</b>
<b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>	<b>24 599 715</b>	<b>24 599 715</b>	<b>22 932 144</b>
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>23 835 821 \$</b>	<b>26 584 958 \$</b>	<b>24 599 715 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	Budget 2024	Résultats 2024	Résultats 2023
	0		
Surplus (déficit) annuel	( 763 894) \$	1 985 243 \$	1 667 571 \$
Immobilisations			
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout des immobilisations corporelles - OMHSI	(20 630 000)	(24 233 700)	(11 527 355)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations corporelles - OMHSI	10 074 166	8 351 863	10 222 757
Modifications apportées aux estimations des immobilisations corporelles - OMHSI	-	( 310 999)	( 205 208)
	(11 319 728)	(14 207 593)	157 765
Frais payés d'avance			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(1 188 412)	(1 231 947)
Utilisation de frais payés d'avance	1 231 947	1 231 947	602 099
	1 231 947	43 535	( 629 848)
Augmentation de la dette nette	(10 087 781)	(14 164 058)	( 472 083)
Dette nette, début de l'exercice	(113 137 552)	(113 137 552)	(112 665 469)
Dette nette, fin de l'exercice	(123 225 333) \$	(127 301 610) \$	(113 137 552) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Liquidités provenant de (utilisées pour)		
Fonctionnement		
Surplus annuel	1 985 243 \$	1 667 571 \$
Rajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 292 470	10 168 372
Amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	59 393	54 385
Augmentation du passif OMHSI sauf règlements	310 999	205 208
Augmentation des actifs des immobilisations corporelles - OMHSI sauf amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	( 310 999)	( 205 208)
Amortissement des apports en capital reportés	(7 751 962)	(9 598 511)
Gains sur disposition d'immobilisations	-	( 318 848)
	<u>2 585 144</u>	<u>1 972 969</u>
Sources (utilisations)		
Augmentation des comptes débiteurs	(2 979 431)	( 426 128)
Diminution des actifs destinées à la vente	-	2 400
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	17 620 342	(5 315 957)
Augmentation des revenus reportés	1 487 060	244 709
Règlement du passif de mise hors service d'immobilisations	( 749 899)	-
Diminution des avantages sociaux futurs	( 189 291)	(93 000)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	43 535	(629 848)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	<u>17 817 460</u>	<u>(4 244 855)</u>
Opérations liées aux immobilisations		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(24 233 700)	(11 527 355)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	318 848
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	<u>(24 233 700)</u>	<u>(11 208 507)</u>
Financement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	(10 388 818)	6 473 747
Dettes remboursées	(1 684 323)	(1 961 905)
Augmentation des apports en capital reportés	24 004 694	10 294 013
Changement net des liquidités liées au financement	<u>11 931 553</u>	<u>14 805 855</u>
Changement net des liquidités	<u>5 515 313</u>	<u>( 647 507)</u>
Liquidités, début de l'exercice	1 569 806	2 217 313
Liquidités, fin de l'exercice	<u>7 085 119 \$</u>	<u>1 569 806 \$</u>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 1. Conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public ;

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les revenus constatés dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction, son amélioration ou à des activités de mise à la retraite exigées par la loi ou le contrat. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### d) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 - 15
Matériel informatique	3
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme «actifs destinés à la vente».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

### e) Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO, de la FEESO, du SCFP et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance vie pour ses employés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

- ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

### h) Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

### i) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés reportés ont été ajustés pour tenir compte des mêmes politiques comptables qui ont été utilisés pour la présentation des états financiers. Ces montants budgétés ne sont pas vérifiés par les auditeurs.

### j) Utilisation des prévisions

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Il existe aussi une incertitude en matière de mesure touchant l'estimation du passif des obligations de mise hors service d'immobilisations de 1 226 860 \$. Ces estimations sont assujetties à des incertitudes en raison de plusieurs facteurs externes, notamment, sans s'y limiter, de l'information incomplète sur l'étendue des matières contrôlées utilisées (p. ex. amiante se trouvant dans des matériaux de construction non accessibles), les dates de règlement non déterminées, l'affectation des coûts entre les activités requises et discrétionnaires et/ou la proximité d'autres règlements futurs d'obligations.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### k) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les normes comptables pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions pour les besoins des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

## 2. Adoption d'une nouvelle norme comptable

### a) Les partenariats public-privé (PPP)

Les PPP sont un autre modèle de financement et d'approvisionnement qui permettent au conseil d'avoir recours à des partenaires du secteur privé pour concevoir, construire, acquérir ou améliorer des projets d'infrastructure nouveaux ou existants comportant des risques plus élevés, qui sont réalisés au cours d'une période de construction pluriannuelle et qui nécessitent des investissements importants.

Il fut déterminé que cette nouvelle norme ne s'applique pas aux opérations du Conseil.

### b) Éléments incorporels achetés

Les éléments incorporels achetés sont des ressources économiques non monétaires identifiables sans substances physiques.

Il fut déterminé que cette nouvelle norme ne s'applique pas aux opérations du Conseil.

### c) Autres revenus

La SP 3400 porte sur les promesses exécutoires de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier. Chaque bien ou service distinct s'accompagne d'une obligation de prestation à traiter séparément.

Il fut déterminé que cette nouvelle norme ne s'applique pas aux opérations du Conseil.

## 3. Comptes débiteurs

	2024	2023
Gouvernement de l'Ontario	59 284 195 \$	44 868 248 \$
Conseils scolaires	260 085	190 303
Gouvernement du Canada	4 177 476	3 199 916
Municipalités	1 266 301	1 301 682
Autres	1 537 748	3 597 407
	<b>66 525 805 \$</b>	<b>53 157 556 \$</b>



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 3. Comptes débiteurs (suite)

### Gouvernement de l'Ontario

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2024, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 41 325 351 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2023 – 30 936 533 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2024 est 14 553 116 \$ (2023 – 11 932 460 \$).

## 4. Marge de crédit

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 15 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2024, le solde se chiffre à Néant \$ (2023 - Néant \$).

Le Conseil maintient une marge de crédit institutionnelle à demande, dont le montant autorisé est 24 528 646 \$, servant à financer les dépenses de construction d'une nouvelle école dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2024, le solde se chiffre à 1 146 493 \$ (2023 - Néant \$).

## 5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Liés à la paie	10 623 951 \$	3 948 548 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 256 947	1 073 993
Divers	14 936 036	5 139 637
Gouvernement de l'Ontario	79 112	40 777
Gouvernement du Canada	16 191	10 509
Municipalités	3 643	4 577
Dus à d'autres conseils scolaires	995 453	72 950
	27 911 333 \$	10 290 991 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 6. Dettes à long terme

L'Office ontarien de financement (« OOF ») a été créé le 15 novembre 1993 en tant qu'organisme de la province de l'Ontario et, à ce titre, est considéré comme une partie liée au Conseil.

Le Conseil a certains prêts à long terme émis par l'OOF qui portent les conditions suivantes :

Échéance	Taux d'intérêt	2024	2023
2031	4,56 %	2 165 563 \$	2 402 842 \$
2033	4,90 %	1 388 818	1 512 458
2034	5,02 %	3 888 936	4 188 008
2035	5,23 %	1 376 616	1 468 202
2036	3,97 %	1 387 383	1 471 661
2037	3,56 %	1 505 496	1 596 785
2038	3,80 %	2 868 619	3 023 644
2038	3,80 %	4 465 675	4 707 008
2038	3,80 %	913 349	962 707
2038	3,80 %	5 523 985	5 822 510
2039	4,00 %	266 055	278 993
		25 750 495 \$	27 434 818 \$

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2024 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2025	1 757 311 \$	1 059 610 \$	2 816 921 \$
2026	1 833 520	983 401	2 816 921
2027	1 913 095	903 826	2 816 921
2028	1 996 187	820 734	2 816 921
2029	2 082 956	733 965	2 816 921
Par la suite	16 167 426	2 718 296	18 885 722
		25 750 495 \$	32 970 327 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 7. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Au 31 août 2024, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2023	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2024
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente :					
Enfance en difficulté	730 810	\$ 241 980	\$ 233 044	–	\$ 739 746
Formation en analyse comportement appliqué	51 715	18 095	3 801	–	66 009
Perf. des compétences après l'école	28 223	62 807	–	–	91 030
Soutien ciblé aux élèves	94 463	382 146	292 002	–	184 607
Santé mentale des élèves	50 000	461 285	511 285	–	–
Réaménagement de garderies	89 972	–	–	–	89 972
Canada-Ontario – Service de garde	–	1 791 200	–	885 786	905 414
Réfection des écoles	336 498	1 893 374	627 594	1 292 942	309 336
Éducation autochtone	1 587 824	1 124 684	757 580	–	1 954 928
Autres	832 465	874 681	759 158	–	947 988
Produit de l'aliénation	871 641	–	–	–	871 641
<b>Total</b>	<b>4 673 611</b>	<b>\$ 6 850 252</b>	<b>\$ 3 184 464</b>	<b>\$ 2 178 728</b>	<b>\$ 6 160 671</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 août 2024

## 7. Avantages sociaux futurs

	2024			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	341 312 \$	319 554 \$	94 107 \$	754 973 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(3 838)	-	-	(3 838)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	337 474 \$	319 554 \$	94 107 \$	751 135 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	16 570 \$	15 371 \$	94 107 \$	126 048 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	15 579	(3 002)	(41 268)	(28 691)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	32 149 \$	12 369 \$	52 839 \$	97 357 \$
Paiements des prestations	130 191 \$	84 317 \$	72 140 \$	286 648 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 août 2023

## 7. Avantages sociaux futurs

	2023			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	441 692 \$	391 502 \$	113 408 \$	946 602 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(6 176)	-	-	(6 176)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	435 516 \$	391 502 \$	113 408 \$	940 426 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	19 063 \$	13 541 \$	113 408 \$	146 012 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	15 935	71 337	(63 854)	23 418
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	34 998 \$	84 878 \$	49 554 \$	169 430 \$
Paiements des prestations	111 310 \$	81 175 \$	69 945 \$	262 430 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 8. Avantages sociaux futurs (suite)

### Prestations de retraite

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024, le Conseil a cotisé 2 279 914 \$ (2023 – 1 991 951 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

#### (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'intermédiaire d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

#### (iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées par le Conseil. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1er septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

### Autres avantages sociaux futurs des employés

#### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 8. Avantages sociaux futurs (suite)

### Autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

(i) (suite)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

(ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2024, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2024.

### Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2024, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2024, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2024. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2024	2023
Croissance salariale	2,0 % par année	2,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	5,0 % par année	5,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance dentaire	5,0 % par année	5,0 % par année
Taux d'actualisation des obligations	3,8 %	4,4 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Au 31 août 2024, la totalité des passifs des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

	2024	2023
Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'année	1 665 760 \$	1 460 552 \$
Passifs engagés au cours de l'année	269 556	–
Augmentation des passifs en fonction de l'inflation	41 443	205 208
Passifs réglés au cours de l'année	(749 899)	–
<b>Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'année</b>	<b>1 226 860 \$</b>	<b>1 665 760 \$</b>

Le conseil a procédé à un ajustement sous forme d'augmentation en fonction de l'inflation dans les estimations de 3,66 % au 31 mars 2024 (2023 - 14,05 %), conformément à la fin de l'exercice du gouvernement provincial pour rendre compte du coût à cette date.

## 10. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	122 859 308 \$	122 163 806 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	24 004 694	10 294 013
Revenus constatés pour la période	146 864 002 (7 751 962)	132 457 819 (9 598 511)
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>139 112 040 \$</b>	<b>122 859 308 \$</b>

## 11. Frais payés d'avance

	2024	2023
Consortium du transport	534 456 \$	543 539 \$
Fiducie de soins de santé au bénéfice des employés	463 159	479 639
Autres	190 797	208 769
<b>Total</b>	<b>1 188 412 \$</b>	<b>1 231 947 \$</b>

## 12. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, qui s'élèvent à 513 999 \$ (2023 – 410 918 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière et leurs résultats n'ont pas été inclus dans l'état consolidé des résultats.



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 13. Immobilisations corporelles

Coûts	Solde au 31 août 2023	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Réévaluation des immobilisations corporelles OMHSI	Solde au 31 août 2024
Terrains	8 085 316 \$	210 311 \$	- \$	- \$	8 295 627 \$
Aménagements des terrains	8 398 451	454 576	(324 341)	4 475	8 533 161
Bâtiments et aménagements des bâtiments	209 192 786	13 476 260	-	306 524	222 975 570
Autres bâtiments	40 263	23 648	-	-	63 911
Structures non-permanentes	165 030	-	-	-	165 030
Construction en cours	2 005 442	9 213 000	-	-	11 218 442
Mobilier et matériel	432 682	107 917	(43 275)	-	497 324
Fournitures initiales	320 010	-	(153 992)	-	166 018
Matériel informatique et logiciels	2 349 239	690 340	-	-	3 039 579
Véhicules	127 473	57 648	-	-	185 121
Améliorations locatives	411 059	-	(364 309)	-	46 750
<b>Total</b>	<b>231 527 751 \$</b>	<b>24 233 700 \$</b>	<b>( 885 917) \$</b>	<b>310 999 \$</b>	<b>255 186 533 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2023	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2024
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	3 021 270	(324,341)	564 725	3 261 654
Bâtiments et aménagements des bâtiments	90 220 214	-	6 654 398	96 874 612
Autres bâtiments	7 435	-	2 307	9 742
Structures non-permanentes	118 887	-	8 263	127 150
Construction en cours	-	-	-	-
Mobilier et matériel	211 380	(43,275)	75 309	243 414
Fournitures initiales	206 689	(153,992)	17 885	70 582
Matériel informatique et logiciels	889 893	-	908 490	1 798 383
Véhicules	29 556	-	27 416	56 972
Améliorations locatives	317 107	(364,309)	93 070	45 868
<b>Total</b>	<b>95 022 431 \$</b>	<b>( 885 917) \$</b>	<b>8 351 863 \$</b>	<b>102 488 377 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2023	Valeur comptable nette 31 août 2024
Terrains	8 085 316 \$	8 295 627 \$
Aménagements des terrains	5 377 181	5 271 507
Bâtiments et aménagements des bâtiments	118 972 572	126 100 958
Autres bâtiments	32 828	54 169
Structures non-permanentes	46 143	37 880
Construction en cours	2 005 442	11 218 442
Mobilier et matériel	221 302	253 910
Fournitures initiales	113 321	95 436
Matériel informatique et logiciels	1 459 346	1 241 196
Véhicules	97 917	128 149
Améliorations locatives	93 952	882
<b>Total</b>	<b>136 505 320 \$</b>	<b>152 698 156 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 13. Immobilisations corporelles (suite)

Coûts	Solde au 31 août 2022	Ajustement pour SP3280	Solde d'ouverture Ajusté	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Réévaluation des immobilisations corporelles OMHSI	Solde au 31 août 2023
Terrains	6 851 975	\$ -	\$ 6 851 975	\$ 1 233 341	\$ -	\$ -	\$ 8 085 316
Aménagements des terrains	7 670 844	107 200	7 778 044	763 037	(157 693)	15 063	8 398 451
Bâtiments et aménagements des bâtiments	201 079 670	1 353 352	202 433 022	6 569 619	-	190 145	209 192 786
Autres bâtiments	25 066	-	25 066	15 197	-	-	40 263
Structures non-permanentes	165 030	-	165 030	-	-	-	165 030
Construction en cours	446 196	-	446 196	1 559 246	-	-	2 005 442
Mobilier et matériel	419 001	-	419 001	83 841	(70 160)	-	432 682
Fournitures initiales	592 195	-	592 195	-	(272 185)	-	320 010
Matériel informatique et logiciels	4 405 190	-	4 405 190	1 253 968	(3 309 919)	-	2 349 239
Véhicules	78 367	-	78 367	49 106	-	-	127 473
Améliorations locatives	411 059	-	411 059	-	-	-	411 059
<b>Total</b>	<b>222 144 593</b>	<b>\$ 1 460 552</b>	<b>\$ 223 605 145</b>	<b>\$ 11 527 355</b>	<b>\$ (3 809 957)</b>	<b>\$ 205 208</b>	<b>\$ 231 527 751</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2022	Ajustement pour SP3280	Solde d'ouverture Ajusté	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2023
Terrains	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Aménagements des terrains	2 572 809	49 601	2 622 410	(157,693)	556 553	3 021 270
Bâtiments et aménagements des bâtiments	81 467 781	1 000 127	82 467 908	-	7 752 306	90 220 214
Autres bâtiments	6 055	-	6 055	-	1 380	7 435
Structures non-permanentes	110 622	-	110 622	-	8 265	118 887
Construction en cours	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	215 047	-	215 047	(70,160)	66 493	211 380
Fournitures initiales	435 336	-	435 336	(272,185)	43 538	206 689
Matériel informatique et logiciels	2 515 152	-	2 515 152	(3,309,919)	1 684 660	889 893
Véhicules	13 064	-	13 064	-	16 492	29 556
Améliorations locatives	224 037	-	224 037	-	93 070	317 107
<b>Total</b>	<b>87 559 903</b>	<b>\$ 1 049 728</b>	<b>\$ 88 609 631</b>	<b>\$ (3 809 957)</b>	<b>\$ 10 222 757</b>	<b>\$ 95 022 431</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2022	Ajustement pour SP3280	Solde d'ouverture Ajusté	Valeur comptable nette 31 août 2023
Terrains	6 851 975	\$ -	\$ 6 851,975	\$ 8 085 316
Aménagements des terrains	5 098 035	57 599	5,155,634	5 377 181
Bâtiments et aménagements des bâtiments	119 611 889	353 225	119,965,114	118 972 572
Autres bâtiments	19 011	-	19,011	32 828
Structures non-permanentes	54 408	-	54,408	46 143
Construction en cours	446 196	-	446,196	2 005 442
Mobilier et matériel	203 954	-	203,954	221 302
Fournitures initiales	156 859	-	156,859	113 321
Matériel informatique et logiciels	1 890 038	-	1,890,038	1 459 346
Véhicules	65 303	-	65,303	97 917
Améliorations locatives	187 022	-	187,022	93 952
<b>Total</b>	<b>134 584 690</b>	<b>\$ 410 824</b>	<b>\$ 134 995 514</b>	<b>\$ 136 505 320</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 13. Immobilisations corporelles (suite)

### a) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en construction d'une valeur de 11 218 442 \$ (2023 – 2 005 442 \$) n'ont pas été amorties. L'amortissement de ces immobilisations commencera lorsque le bien sera mis en service.

### d) Actifs destinés à la vente

En cours de l'exercice 2022-2023, un produit de 318 848 \$ a été reçu lors de la vente d'un bâtiment et de terrain dont la valeur comptable nette était de 2 400 \$, ce qui a entraîné un gain de 316 448 \$. Ce gain a été reporté pour de futurs achats d'immobilisations conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

## 14. Surplus accumulé

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2024	2023
Surplus :		
Aux fins de conformité – non affecté :		
Fonds de roulement	15 007 709 \$	13 952 838 \$
Aux fins de conformité – affectation interne :		
Projets d'immobilisations engagés	1 712 253	1 795 182
Réserves des installations destinées aux élèves	962 177	962 177
Non disponible aux fins de conformité :		
Fonds générés par les écoles	1 337 251	1 245 956
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(413 607)	(1 104 113)
Revenus comptabilisés pour les terrains	8 295 627	8 085 316
Autres	(316 452)	(337 164)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>26 584 958 \$</b>	<b>24 599 715 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 15. Frais de la dette et intérêt sur les prêts

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2024	2023
Versements sur le capital du passif à long terme	1 684 323 \$	1 961 905 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 132 598	1 205 646
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	316 444	337 633
	3 133 365 \$	3 505 184 \$

## 16. Subventions pour les besoins des élèves

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le Conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 92% des revenus consolidés du Conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2024	2023
Subventions législatives provinciales	107 674 967 \$	103 488 615 \$
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	10 209 146	10 511 646
	117 884 113 \$	114 000 261 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

## 17. Dépenses par objets

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2024	Résultats 2024	Résultats 2023
<b>Dépenses courantes</b>			
Salaires et traitements	81 505 684 \$	97 706 712 \$	83 021 817 \$
Avantages sociaux	14 421 710	15 766 894	14 769 798
Perfectionnement du personnel	588 717	620 237	608 214
Fournitures et services	7 800 674	7 745 754	8 077 173
Intérêt	1 132 598	1 111 409	1 191 477
Dépenses de location	250 625	60 928	130 151
Frais et services contractuels	10 607 858	10 198 901	10 366 756
Autres	368 990	435 511	410 427
Amortissement immobilisations corporelles	10 033 183	8 292 470	10 168 371
Amortissement immobilisations corporelles - OMHSI	40 983	59 393	54 385
Activités financées par les écoles	2 000 000	2 206 460	2 367 779
	128 751 022	144 204 669	131 166 348
(Gains) Pertes actuarielles constatées (note 8)		(28 691)	23 418
		\$ 144 175 978 \$	131 189 766 \$

## 18. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes sur une période de cinq ans sont basées sur l'expérience en matière de sinistres de la compagnie réciproque et du Conseil. Périodiquement, le Conseil peut recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime supplémentaire en fonction de sa part proportionnelle des réclamations. Le contrat actuel de cinq ans expire le 31 décembre 2026.

## 19. Réclamations

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquiescer à une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 20. Consortium du transport

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Española ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 15,78 % (2023 - 16,35 %) des chiffres dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2024.

## 21. Engagements

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le ministère de l'Éducation est 26 601 694 \$. Au 31 août 2024, les dépenses encourues par le Conseil se à 12 667 215 \$.

## 22. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur le budget préliminaire 2023-2024 approuvé par le Conseil le 27 juin 2023.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## **23. Résolution des questions monétaires afférentes au projet de la loi 124, loi visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures.**

Une résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 a été conclue entre la Couronne et les syndicats du secteur de l'éducation. Cette entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1er septembre 2019, une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1er septembre 2020 et une augmentation des salaires et traitements de 2,75 % au 1er septembre 2021, en plus de l'augmentation initiale de 1 % appliquée le 1er septembre de chaque année pendant la durée des conventions collectives 2019-22. Les mêmes augmentations s'appliquent aux groupes d'employés non syndiqués (à l'exclusion des directeurs d'école, des directeurs adjoints et des cadres des conseils scolaires).

La Couronne a financé la résolution des questions monétaires pour ces groupes d'employés auprès des conseils scolaires concernés en apportant des modifications appropriées aux repères des subventions pour les besoins des élèves et en fournissant un financement supplémentaire du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP).

En raison de cette résolution, il y a un impact sur les dépenses pour les salaires et les traitements de 12 320 476 \$ au cours de l'exercice 2023-2024. La partie liée à la période de 2019-2020 à 2022-2023 est de 8 909 714 \$, le reste du 3 410 762 \$ étant lié à 2023-2024.

Un règlement pour les directeurs d'école et les directeurs adjoints a été conclu mais n'était pas ratifié/approuvé par la Couronne au 31 août 2024. Le Conseil a comptabilisé des frais courus pour les salaires et les traitements de 965 719 \$.

## **24. Adoption des prochaines normes comptables**

Le Conseil est en train d'évaluer les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2026 (en vigueur pour le Conseil à partir du 1er septembre 2026 pour l'année se terminant le 31 août 2027) :

Nouveau cadre conceptuel des normes comptables pour le secteur public (NCSP) :

Ce nouveau modèle est un ensemble complet de concepts qui sous-tendent et facilitent la communication de l'information financière. C'est la base qui aide :

- les préparateurs à comptabiliser les postes, opérations et autres événements non couverts par les normes;
- les vérificateurs à se faire une opinion sur le respect des normes comptables; les utilisateurs à interpréter l'information financière contenus dans les états financiers au lieu de contenus;
- le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) à élaborer des normes fondées sur l'environnement du secteur public.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

---

## 24. Adoption des prochaines normes comptables (suite)

Les principaux changements sont les suivants :

- Des directives supplémentaires pour rendre l'information plus compréhensible et plus claire
- Des modifications non substantielles de la terminologie/des définitions
- Les objectifs des états financiers préfigurent les modifications du modèle de communication de l'information financière.
- Transfert des exclusions de la constatation dans le modèle de communication de l'information financière
- Modifications corrélatives dans l'ensemble du manuel de comptabilité pour le secteur public

Le cadre devrait être mis en œuvre de manière prospective.

Modèle de communication de l'information financière– SP 1202 – Présentation des états financiers :

Ce modèle de communication de l'information financière fournit des directives sur la manière dont l'information doit être présentée dans les états financiers et remplacera la norme SP 1201 – Présentation des états financiers. Le modèle devrait être mis en œuvre de manière rétroactive avec retraitement des montants des années précédentes.

Les principaux changements sont les suivants :

- État de la situation financière restructuré
- Ajout des passifs financiers et non financiers
- Modification de la définition des actifs non financiers
- Nouvelles composantes des actifs nets accumulés et capital-actions émis
- La dette nette a été transférée dans son propre état
- Le nom de l'indicateur de dette nette a été changé
- Le calcul de la dette nette a été révisé
- L'état de la variation de la dette nette a été supprimé
- Nouvel état des actifs/passifs financiers nets
- Nouvel état des variations des passifs et actifs nets
- La transaction financière a été isolée dans l'état des flux de trésorerie